

AVIS PUBLIC & ERRATUM

Tenue de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2020 à huis clos

En raison des mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire en vigueur, la séance du conseil municipal du lundi, 5 octobre 2020 à 19h30 se tiendra à huis clos.

Les citoyennes et citoyens désirant soumettre des questions aux élus municipaux (le nombre étant limité à 3 questions par personne) pourront le faire par écrit d'ici le 5 octobre, à 17 h, par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie 1370, rue Notre-Dame, Lavaltrie Qc J5T 1M5 Courriel: <u>greffe@ville.lavaltrie.qc.ca</u>

Conséquemment, les deux avis publics du 18 septembre 2020 annonçant l'étude, à cette séance du 5 octobre, de demandes d'autorisation d'un usage conditionnel et de demandes de dérogation mineure, sont modifiés pour tenir compte du huis clos en ce qui concerne les personnes qui désirent se faire entendre.

La modification est à l'effet que toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, relativement à ces demandes, avant 17 heures, le 5 octobre 2020 aux coordonnées indiquées ci-haut.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 29 septembre 2020

Madeleine Barbeau, OMA Greffière